

2023/0091

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.PETIT.  
WERY.JOSSET.

Mmes MERCIER.PREVOST(BLANDO).WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et  
M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ASSOCIATION OCCE.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget et plus particulièrement des subventions aux associations, en date du 14 avril 2023, l'association OCCE (caisse de l'école primaire) avait perçu la somme de 3 750,00 euros.

Le directeur de l'école primaire a interpellé Monsieur le maire, récemment, sur la subvention qu'il a perçu en 2023 car cette dernière est conditionnée au nombre d'élèves qui ont participé à la classe de neige qui a eu lieu du 22 au 28 janvier 2023, ainsi que celle de l'année 2022. En effet, depuis 2022 la subvention est versée pour 25 élèves au montant de 150 euros par enfant soit 3 750,00 euros.

En 2021/2022 : 26 élèves ont participé à la classe de neige ce qui fait que la subvention aurait dû être de 3 900,00 euros.

En 2022/2023 : 29 élèves ont participé à la classe de neige ce qui fait que la subvention aurait dû être de 4 350 euros.

En conséquence, l'OCCE connaît un déficit de 750,00 euros (150,00 euros pour 2021/2022 et 600,00 euros pour 2022/2023).

Il est demandé aux membres de l'assemblée d'approuver le versement d'un complément de 750,00 euros pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Approuve** le versement de la subvention complémentaire d'un montant de 750,00 euros pour l'association OCCE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 26 SEP. 2023

Le Maire,

